

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne : Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

Conditions et formalités imposées aux personnes qui sortent de la Principauté ou qui y pénètrent (Zone frontalière française).

ECHOS ET NOUVELLES :

Mort de M. Rosset, ancien Consul général d'Italie.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

VARIÉTÉS :

Peut-on vivre sans cerveau ? (Suite et fin).

AVIS

Le § 2 de l'Avis relatif aux conditions et formalités imposées aux personnes qui sortent de la Principauté ou qui y pénètrent (Voir *Journal de Monaco* du 31 juillet 1917) est modifié ainsi qu'il suit :

Zone française. — Comprend les territoires des 76 communes suivantes : Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne de Tinée, Roubion, Roure, Isola, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Ilonse, Marie, Rimplas, Valdeblorre, Venanson, Saint-Martin-Vésubie, Roquebillière, la Bollène, Belvédère, Moulinet, Lucéram, Sospel, Breil, Fontan, Saorge, Castellon, Castellar, Menton, Sainte-Agnès, Gorbio, Roquebrune, Cap-Martin, la Turbie, Beausoleil, Cap-d'Ail, Eze, Beaulieu, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche-sur-Mer, Nice, la Trinité-Victor, Saint-André, Falicon, Drap, Peillon, Peille, Contes, Berre-des-Alpes, l'Escarène, Touet-de-l'Escarène, Tourrettes-Levens, Aspremont, Colomars, Gattières, Vence, Tourrettes-sur-Loup, le Bar, Chateaufort-de-Grasse, Grasse, Peymeinade, Saint-Laurent du Var, la Gaude, Saint-Paul, la Colle, Villeneuve-Loubet, Biot, Roquefort, le Rouret, Opio, Valbonne, Antibes, Vallauris, Cannes, le Cannet, Mougins, la-Roquette, Mouans-Sartoux, Auribeau, Pégomas, Mandelieu.

Précédemment, la zone frontalière française ne comprenait que 21 communes.

ÉCHOS & NOUVELLES

On a appris avec regret le décès de M. Rosset, ancien Consul Général d'Italie à Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

M. Rosset, qui avait laissé dans la Principauté les meilleurs souvenirs, y était revenu depuis quelque temps pour essayer de rétablir sa santé chancelante. Sa mort sera unanimement regrettée.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO
depuis le XVII^e siècle.
(Suite (1))

La Vie du Prince Florestan.
Son mariage (1816).

La démonstration qui constituait notre objectif nous paraît faite, maintenant que nous avons

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* du 7 décembre 1915 au 13 février 1917, du 17 avril 1917 et suivants.

porté la lumière sur toute la première partie de la vie de Florestan, qui était restée obscure — ou inédite — et où seulement pouvait s'embusquer la légende dont il s'agit d'établir l'inanité.

Avec son mariage en 1816 nous entrons dans une période de clarté.

La Principauté est alors restaurée. Le père de Florestan est redevenu prince régnant. Son frère aîné, Honoré-Gabriel, exerce depuis le 18 janvier 1815 le pouvoir souverain par délégation d'Honoré IV qui est infirme.

L'ancienne noblesse de sa famille le place, au milieu de la société aristocratique de la Restauration française, dans une situation telle que ses moindres actes sont bien en vue.

Son mariage vint consacrer cette situation.

Il fut célébré le 27 novembre 1816, à la mairie du 10^e arrondissement de Paris et à la paroisse Saint-François-Xavier, dans l'église succursale des Missions étrangères.

Les archives de cette paroisse montrent qu'à la date sus-indiquée Florestan-Tancrede-Roger-Louis, comte de Grimaldi de Monaco, âgé de 31 ans, fils d'Honoré IV, prince régnant, et de Madame d'Aumont, duchesse de Mayenné et de Mazarin, a épousé M^{lle} Marie-Louise-Charlotte-Gabrielle Gibert, âgée de 23 ans, fille de Charles-Thomas Gibert, décédé, et de Marie-Françoise-Henriette Le Gras de Vaubercey. Sont témoins de l'époux, son beau-frère, Louis-Pierre Musnier, baron de Mauroy (qui avait épousé la fille de la duchesse d'Aumont) et un de ses amis intimes, M. Nicolas Perin, licencié en droit ; l'épouse a pour témoins le comte de Bruneteau de Sainte-Suzanne, pair de France et M. J.-B. Dulaure. Au registre a signé l'illustre Berryer, qui restait toujours le conseiller et l'ami de la mère de l'époux (1).

Notons que le père de la nouvelle mariée était appelé Charles-Thomas Gibert de Lametz, du nom d'un château qu'il possédait.

Pourquoi Florestan est-il désigné sous le titre de comte dans l'acte de mariage et pourquoi, pendant le règne de son frère Honoré V, alors qu'il était le plus près du pouvoir souverain, a-t-il conservé ce titre au lieu de prendre celui de prince auquel il avait droit ? Nous l'ignorons. On s'explique mieux, en cette époque où le classicisme était à la mode dans la haute société, la modification du prénom de la nouvelle comtesse qui devait devenir princesse. De même que pour les inscriptions comme pour les actes publics, Charles devient Carolus, on latinisa le prénom de

(1) Berryer continua à s'occuper des affaires de la famille de M^{me} d'Aumont même après le décès de celle-ci, survenu en 1826. Nous trouvons en effet aux Archives une délibération de famille du 7 mars 1828 où Berryer agit comme administrateur spécial des petits-fils de la feuée duchesse.

Charlotte, on lui donna une forme plus classique et l'on en fit Caroline. Depuis, elle fut officiellement nommée comtesse, puis princesse Caroline.

Au sujet de sa famille, nous trouvons une note intéressante dans la *Revue de Champagne et de Brie*, note publiée plus tard, mais qui mérite d'être reproduite parce que la revue champenoise était parfaitement renseignée sur l'histoire et les gens de sa province. En voici la partie essentielle :

« La mère de la princesse Caroline de Monaco s'appelait Henriette Le Gras de Vaubercey. Elle était née au château de Montgenost près Villenauxe (Aube) et s'était mariée à M. Gibert de Lametz. Elle était la grand'tante de la princesse de Lucinge, habitant le château de Sainte-Maure près Troyes et cousine de M. le comte Le Gras de Vaubercey.

« On peut dire que la charité de la princesse lui a été transmise par sa parente, M^{me} Louise de Marillac, mère de Louis de Marillac, maréchal de France, et de Michel de Marillac, garde des sceaux, veuve de M. Antoine Le Gras de Vaubercey, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis. Cette sainte femme avait fondé avec saint Vincent de Paul l'institution des sœurs de la Charité ; elle était connue sous le nom de M^{lle} Le Gras. C'est aussi l'arrière-grand-oncle de la princesse Caroline de Monaco, M^{gr} Simon Le Gras de Vaubercey, évêque de Soissons, qui sacra à Reims Louis XIV. » (*Revue de Champagne et de Brie*, tome VII, 1879, p. 439.)

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

VARIÉTÉS

Peut-on vivre sans cerveau ?

Par le D^r Henri Bouquet.
(Suite et fin.)

Un jeune soldat du 170^e d'infanterie fut blessé, le 12 janvier 1915, à Crouy, près de Soissons. Un éclat d'obus l'avait frappé à la tête, dans la région occipitale gauche. Il fit 390 mètres à pied, soutenu par un camarade, fut pansé à l'ambulance et entra en piteux état à l'hôpital 233.

A trois reprises le chirurgien dut intervenir. C'est qu'à trois reprises il constatait une hernie du cerveau, accompagnée de la formation d'un abcès profond.

Trois fois donc, sous le couteau, la substance cérébrale tomba et M. Guépin estime qu'au total le malade a perdu au moins le tiers de la partie gauche de son cerveau. Mais ici il y eut désinfection soignée et énergique de ce menaçant foyer. Aussi la guérison se fit-elle de façon parfaite. Au 22 mars 1915, le dit opéré commençait à se lever et on le tenait pour convalescent. En avril 1915, tout ce qu'il présentait comme anomalie, c'était une légère diminution de son champ visuel du côté droit. Les autres sens étaient parfaitement normaux. Il marchait, il sentait comme tout le monde, il parlait, lisait,

écrivait de façon ordinaire. Au 20 mai, la cicatrisation est complète. En novembre 1915, c'est-à-dire dix mois après sa blessure, il est dans un établissement de convalescents et il *n'est pas question de le réformer*. D'aucuns avaient pronostiqué qu'après une telle opération il resterait à tout le moins faible d'esprit. Or cet homme, presque illettré, continue son instruction, fait de constants progrès et a écrit, en ces derniers temps, à son chirurgien, une lettre fort bien tournée.

J'ajouterai que le Dr Guépin a réuni, dans sa pratique personnelle du même hôpital, dix cas de chirurgie cérébrale d'un genre analogue, avec ablation de portions plus ou moins grandes du même organe et, sur les dix cas, il y a une mort et un résultat incomplet. Pour tous les autres, c'est la guérison sans suites fâcheuses.

Le dernier fait analogue que nous connaissons nous vient du Dr Le Fur. Le soldat qui fait le sujet de cette observation arriva à l'hôpital Rohan, dont notre confrère était le chirurgien, après avoir été largement trépané dans une ambulance de l'avant. Une hernie cérébrale du volume du poing faisait saillie hors du crâne et le blessé était dans un état lamentable. Devant son état quasi désespéré, le Dr Le Fur décida de trancher net cette matière exubérante, afin d'éviter, tout au moins, les abcès récidivants dont elle était le siège. A la suite de cette opération, qui priva le sujet du quart environ de son hémisphère cérébral gauche, l'état de cet homme s'améliore de façon remarquable, et il est en voie de guérison progressive.

Voilà donc où nous en sommes. Sans doute il existe, dans la science, d'autres cas du même genre et la chirurgie crânienne a pris un tel développement depuis que la guerre dure, que certainement il y en aurait un certain nombre qui prendraient avantageusement place dans cette série. Tenons-nous en à ceux que nous avons pu rapporter. Que nous prouvent-ils ?

A la suite des deux histoires que j'ai résumées plus haut, le Dr Mollière émit un jour cet aphorisme : « Décidément, le cerveau ne sert qu'à remplir la boîte crânienne. » Boutade, évidemment, paradoxe amusant né de l'étonnement du chirurgien devant la terminaison si heureuse de blessures épouvantables et semblant devoir entraîner rapidement la mort. Le cerveau sert, à n'en pas douter, à autre chose et si l'on veut la réponse immédiate à la question posée au début de cet article, elle doit être, à n'en pas douter : « Non, on ne peut pas vivre sans cerveau ». La preuve, nous la trouvons justement dans nos exemples eux-mêmes. Dans les deux cas où il y a eu destruction, sinon complète, au moins presque complète de l'organe, c'est la mort qui est survenue. Mais elle a mis longtemps à prendre sa proie, la Faucheuse, et, pendant des semaines ou des mois, l'homme a vécu et de façon presque normale, malgré la destruction lente qui agissait sur cette partie noble entre toutes de son système nerveux. Donc, si l'on ne peut pas vivre sans cerveau, on peut tout au moins vivre avec un cerveau fort diminué.

Et cela comporte pour nous tous des enseignements des plus importants. Nous estimions que le cerveau est un de ces points tangibles de notre économie dont toute blessure sérieuse, toute atteinte grave entraînait un résultat fatal.

Aussi n'osait-on toucher à une substance aussi délicate et, au temps jadis, rares furent ceux qui n'hésitèrent pas à porter le couteau dans la matière cérébrale. Aujourd'hui notre hardiesse est plus grande et les blessés s'en trouvent mieux. Nous ne les laissons plus s'éteindre lentement, sous l'étreinte d'un mal sans remède. On « travaille » dans le cerveau comme dans un viscère quelconque, avec peut-être un peu plus d'angoisse qui tient à ce que cet organe garde de mystère. On a vu quels résultats on obtient et je n'ai enregistré qu'une faible partie de cette chirurgie spéciale qui fait des merveilles.

Mais il y a autre chose. Lorsque nous avons cru bien connaître le cerveau et ses fonctions, nous avons voulu aller plus loin encore. C'est le propre de la science de reculer les barrières de l'inconnu.

Peut-être est-ce un peu le travail de Sisyphe, mais notre mérite est justement de ne pas nous lasser. On imagina alors les *localisations cérébrales*. D'après cette théorie, nos sentiments, nos mouvements, nos facultés ont chacun, dans le cerveau, une région superficielle tout au moins, qui leur est propre. Toutes ces ondulations de l'écorce cérébrale, qui la plissent en tous sens, la creusent de sillons et la gaufrent en saillies contournées, les *circonvolutions*, ont leur rôle particulier. En tel point réside la faculté du langage, en tel autre la mémoire; ici c'est le centre de tel mouvement, là celui de tel sens. La conséquence de cette géographie anatomique, c'est que la destruction de cette circonvolution entraînera justement la destruction du sens, du mouvement, de la faculté à laquelle elle correspond. Et de même, dans la profondeur du cerveau, toute destruction de substance correspondra forcément à la disparition d'une partie de nos possibilités physiques ou psychiques, ne serait-ce que par l'abolition des fibres qui, pareils aux fils télégraphiques, transmettent le mouvement à telle partie du corps ou correspondent à telle zone disparue. C'est là que les faits donnent tort à la théorie. Comment admettre, si celle-ci est vraie, que des hommes puissent d'une vie normale, parler, écrire, marcher, penser, alors que la destruction a atteint tant de leurs circonvolutions et une telle quantité de leur matière cérébrale? Ici, il faut l'avouer, nous patageons quelque peu. La théorie des localisations était fondée sur des faits et voici que d'autres faits viennent les réduire à néant. C'est le sort commun, direz-vous, des spéculations humaines. Certes, mais le difficile est de remplacer maintenant une conception par une autre. D'aucuns, superficiels, jugeront que c'est inutile. Ceux qui connaissent l'importance des théories pour la marche de la science seront d'un autre avis. Il faut seulement prendre garde de leur attribuer une valeur autre que transitoire. On se préparerait, sans cette précaution, des déceptions cruelles. Le problème du cerveau attend encore sa solution.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale convoquée pour le 28 Août 1917 ne peut avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Messieurs les Actionnaires seront convoqués à nouveau à une date qui sera fixée ultérieurement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Édition 1918 du DIDOT-BOTTIN

Le DIDOT-BOTTIN procède dès maintenant à la mise à jour de sa prochaine édition « 1918 », toute indiquée pour préparer l'Après Guerre.

Pour tous les Changements, Rectifications, Souscriptions et Annonces : s'adresser à M. F. HAUET, seul Représentant, Avenue de la Gare, 58, à NICE (Alpes-Maritimes).

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE
de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865
Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53.797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16.116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 69.024, 69.025 et 69.026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n^o 001.115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 13.456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n^o 120.485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087.456 et 134.360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13.499 et 40.994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 38.319, 39.386, 39.387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 026.045, 034.197, 034.205 et 034.217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54.960, 54.975, 54.976 et 54.977.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.891 à 17.905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38.390, 41.515, 41.761 et 48.337.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53.397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.